

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

NUMÉRO 3002691014

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné, qu'un permis de démolition a été demandé pour un **bâtiment résidentiel et ses dépendances** situé au **14750, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) - District de La Pointe-aux-Prairies**, tel qu'identifié au plan ci-contre, et le Comité d'étude des demandes de démolition étudiera la demande, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07-30019)*.



Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, la séance du comité de démolition se tiendra à distance, le **jeudi 10 mars 2022, à 18 h 30**. Un enregistrement audiovisuel de la séance sera par la suite publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Toute personne peut transmettre son opposition, ses commentaires ou ses questions par écrit relativement à la demande de démolition no **3002691014** du **14750, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) - District de La Pointe-aux-Prairies**, au plus tard le **jeudi 3 mars 2022, avant 23 h 59** de la manière suivante :

- Par courriel, en indiquant dans l'objet « **Consultation écrite – Démolition au 14750, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) - District de La Pointe-aux-Prairies** », à l'adresse suivante: greffe-rdp-pat@montreal.ca
- Par la poste, à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Démolition du 14750, rue Notre-Dame Est, Montréal
Secrétaire d'arrondissement
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le jeudi 3 mars 2022**, pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter. Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande de démolition.

Fait à Montréal, le 16 février 2022

Le secrétaire d'arrondissement
 Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat